



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

AUDITIONS D'ACTEURS DU SECTEUR DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

AUDITION #2

LA GOUVERNANCE NATIONAL ET LOCALE DE L'IA

20 mars 2024

Intervenants

- Gilles BBINET, Vice-président du Conseil national du numérique
- Louis MAGNES, Responsable du plaidoyer, Conseil national du numérique
- Mireille CLAPOT, Députée de la Drôme, Présidente de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes

Groupes politiques :

- Emile MEUNIER, Conseiller de Paris, Groupe Les Ecologistes
- Lucas ESTAGNASIE, Conseiller technique, Groupe Indépendants et Progressistes
- Inès SLAMA, Collaboratrice, Groupe Communiste et Citoyen

Adjoints ou leurs cabinets :

- Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la résilience - Conseillère de Paris et du 12e arrondissement
- Elise DELAITRE, Conseillère de la Maire de Paris
- Kévin REVILLON, Directeur de Cabinet de Pénélope KOMITES
- Alexandre MEDER, Collaboratrice cabinet de Pénélope KOMITES

Administration :

- Ottavia DANINO, Chef de projet Innovation – bureau de l'Innovation, DAE

Membres du Conseil Parisien des Européens :

- Marek KUREK



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

Intervention de Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris :

Merci à tous d'être là. Nous avons en tant que Conseil de Paris, voté un vœu en juillet dernier, qui visait à faire une série d'auditions sur l'intelligence artificielle, au regard de l'importance du sujet, de sa progression et de sa diffusion très importante.

Certaines directions de la ville travaillent sur l'intelligence artificielle : par exemple, l'application « Dans ma rue » vise à flasher des situations perturbantes sur les trottoirs, et permet d'envoyer ces images à la Ville ; charge à cette dernière de traiter ces situations ensuite. La direction de la voirie utilise aussi l'intelligence artificielle pour la régulation des feux. Donc, nous avons quelques directions qui se sont déjà appropriés ce sujet.

Ce cycle d'auditions est très varié : hier nous avions une audition sur l'éducation, avec notamment le Secrétaire Général de Google, aujourd'hui nous l'avons sur la gouvernance nationale et locale. Nous aurons des auditions sur la santé, la culture, etc, de manière à avoir le panel le plus complet sur cette technologie.

Intervention de Mireille CLAPOT, Députée de la Drôme, Présidente de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes

Merci, je vais donc commencer, en vous remerciant d'abord de m'avoir invitée. C'est un honneur pour moi, un exercice auquel je ne suis pas habituée. Je vais d'abord me présenter pour que vous sachiez d'où je parle. Je suis effectivement députée d'un très beau département qui est la Drôme, je suis ingénierie de formation, donc sensibilisée aux enjeux de la technique.

Après avoir eu une carrière dans l'industrie, j'ai eu l'occasion d'être directrice de cabinet du Maire de Valence, qui était à l'époque PS et Vert. Par le hasard de la vie (ce n'était pas un plan de carrière), je suis devenue Députée de la majorité, élue en 2017, réélue en 2022. Je suis vice-présidente de la Commission des affaires étrangères, je suis membre de la délégation Droit des Femmes, je suis membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et comme je l'ai dit, j'ai été trois ans présidente de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes ¹(CNSP), qui regroupe sept députés, sept sénateurs, de manière transpartisane, et trois personnalités qualifiées qui représentent les entreprises, l'économie sociale et solidaire et la Poste. Puisqu'on a les deux champs d'investigation : services postaux et numériques.

Cette CNSP a des figures imposées et des figures libres. Les figures imposées concernent tout ce qui touche la Poste, les coûts des missions de service public, les projets de textes législatifs applicables à la Poste et en ce moment, par exemple, on travaille sur la transposition de la NIS ², directrice européenne « Network and Information Security ». La transposition de textes. Et on a les figures libres : j'ai souhaité pendant mon mandat, sous l'égide de quatre valeurs principales, m'emparer de certains sujets. Les quatre valeurs principales sont : l'intérêt général, parce que nous sommes avant tout des parlementaires et quand on est parlementaire, on doit représenter cet intérêt général ; la sécurité ; la souveraineté et la sobriété. Nous avons travaillé sur différents sujets : la sécurité numérique, la

¹ <https://cnsnp.fr/>

² <https://cyber.gouv.fr/la-directive-nis-2>



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

souveraineté numérique, les missions de service public de la Poste, l'inclusion numérique, la médiation numérique, le numérique responsable et les communs numériques, le reconditionnement des produits, la transformation numérique de l'État, la protection des jeunes dans l'espace numérique. J'ai souhaité, pour finir mon mandat en beauté, travailler sur l'intelligence artificielle.

D'où la publication de cet avis que je tiens à votre disposition³, qui est sorti le 17 janvier 2024, qui évidemment est obsolète à l'instant même où il est publié tellement cela va vite ! Mais ça ne fait rien, il faut être humble et accepter de contribuer à la réflexion générale, même si cela s'enrichit au fur et à mesure. En particulier, nous y faisions référence à l'*IA Act*⁴ qui n'était pas encore sorti. Depuis, sont sorties les recommandations du comité d'experts ; le Conseil de l'Europe aussi s'apprête à sortir quelque chose.

Il faut donc vraiment voir ces réflexions comme étant en perpétuelle évolution. Les axes sur lesquels nous avons travaillé et émis des recommandations sont au nombre de quatre : les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de l'intelligence artificielle, la régulation qui peut inclure la gouvernance et que je vais développer un peu plus, une politique de données (c'est absolument essentiel et on y reviendra, quand on parle gouvernance, finalement, on parle de gouvernance de la donnée), les services publics (on avait attiré mon attention avant de commencer ce travail, sur l'importance du développement de l'intelligence artificielle dans les services publics pour l'appropriation par les usagers, les citoyens et pour le levier que cela peut donner vis-à-vis de l'innovation).

Je vais mettre en avant quelques recommandations sur la régulation des services d'intelligence artificielle. On s'est assez vite posé la question de l'échelle. En plus, comme je vous l'ai dit, je suis vice-présidente de la Commission des affaires étrangères, j'ai donc l'habitude de penser à la fois mondial et local. Et pour avoir été un peu aux Nations Unies ou à d'autres échelles comme l'échelle européenne, on s'aperçoit que tout le monde a envie de produire son texte sur l'intelligence artificielle, avec un foisonnement de littérature. Ce que je comprends, c'est que l'OCDE a été pionnière en édictant dès 2019 des principes directeurs, en donnant une définition de l'intelligence artificielle qu'on a reprise.

C'est important, une définition. Ce n'est pas seulement jouer sur les mots, c'est aussi définir le périmètre dans lequel on va pouvoir se poser les questions. Je m'amuse toujours quand je suis avec le grand public, à lui dire que la première intelligence artificielle, c'est la calculatrice, mais évidemment, on ne va pas réguler les calculatrices ; mais au-delà, tous les problèmes sociaux et de démocratie que cela pose peuvent être régulés à différentes échelles.

Les Nations Unies s'essaient à réguler, mais elles représentent des pays avec des intérêts tellement différents, que je crains qu'en cas de convergences, ce ne soit sur des choses pas vraiment engageantes ni utiles. L'OCDE est une bonne échelle, l'Union européenne finalement est la meilleure échelle, parce que l'*IA Act* est sorti récemment, avec beaucoup de très bonnes choses à prendre. Encore faudra-t-il voir comment on le transpose et à quel niveau on le régule vraiment.

³ Avis n°2024-01 du 17 janvier 2024, *30 Recommandations pour mieux encadrer l'usage de l'intelligence artificielle*, CSNP

⁴ <https://artificialintelligenceact.eu/fr/>



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

En tout cas, cet *IA Act* et la vision de l'Union européenne nous semble représenter le meilleur équilibre entre la nécessité de réguler, mais aussi la nécessité d'innover, et de ne pas être que le continent qui régule, alors que les États-Unis et la Chine laisseront libre cours pour les uns à la loi du marché, et pour les autres, à une accaparation de l'intelligence artificielle pour en faire un outil de norme sociale, de contrôle social.

Je me sens parfaitement en phase avec les valeurs de l'Union européenne, qui a beaucoup régulé ces dernières années sur le numérique et *l'IA Act*, même s'il ne couvre pas tous les champs, propose le bon équilibre et permettra aussi à chaque État d'avoir la main sur cette régulation et sur cette gouvernance. Vous savez qu'il va y avoir une période de transition d'ici 2025, donc nous avons quelques mois pour mettre en place cette transposition et voir comment articuler les organes de contrôle au niveau européens et les organes responsables de l'application en France.

Finalement, je vais aller directement à la gouvernance... je vais parler un peu des propositions, mais je le ferai en répondant aux différentes questions. Peut-être juste un point dans notre avis : si on veut innover, il ne faut pas que réguler, donc il faut des financements. On voit des stratégies au niveau de la France en 2018, et plus récemment, qui permettent de financer de façon conséquente l'intelligence artificielle. Mais cela ne suffira pas.

Les nouvelles propositions qui ont été faites montrent qu'il faut aller plus loin. Parce qu'on est dans des ordres de grandeur tellement différents entre ce que font les États-Unis et d'autres pays et la France qu'il faut vraiment mettre un coup, une impulsion forte. Et on a des enjeux de compétences évidemment, nous avons des talents, on le sait, des ingénieurs, des compétences en mathématiques, il faut aller beaucoup plus loin et il faut que ces compétences se trouvent aussi dans le grand public, de façon à avoir une appropriation par le grand public et les citoyens, par le biais des élus, des services ou des collectivités de l'État.

Si j'en viens à la gouvernance : *l'IA Act* prévoit la création d'un Bureau européen de l'intelligence artificielle, qui sera au sein de la Commission, qui supervisera la mise en œuvre des nouvelles règles relatives aux modèles d'IA, avec un groupe d'experts indépendants, un comité composé de représentants d'États membres, forum consultatif des parties prenantes et les états membres qui devront instituer leur propre gouvernance nationale. Cette gouvernance nationale devra évaluer les risques encourus par les fournisseurs des systèmes d'IA.

Je reprends un mantra auquel je crois : l'intelligence artificielle est un outil, comme la langue d'Esopé, cela peut être la meilleure ou la pire des choses. Il ne s'agit pas de condamner ou de reprendre l'intelligence artificielle en tant que telle. Il s'agit de reprendre cette approche par les risques, qui est intéressante au niveau européen : entre ce qui ne présente aucun risque, ce qui est interdit et entre les deux, ce qui nécessite de mettre des garde-fous. Ça sera vrai au niveau européen, mais cela devra être évalué au niveau national. On arrive assez vite au traitement de la donnée parce que si on veut éviter les biais, les appropriations culturelles, les fameuses hallucinations, c'est-à-dire que ce qui sort n'est pas ce que nous humains, nous aurions sorti, il faut que le jeu de données qui alimente cette IA soit parfaitement sous contrôle. Et nous, nous demandons une politique publique de la donnée. Cela avait été repris par Bruno LEMAIRE au salon de Cannes, WAICF⁵, et nous pensons vraiment que c'est

⁵ World AI Cannes Festival



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

un point crucial qu'il faut prendre au niveau européen, bien sûr, mais puisque nous sommes là au niveau d'une collectivité je vous renvoie aussi la balle.

Vous collectivités, avez tout votre rôle à jouer pour que cette donnée soit fiable. Si elle est corrigée, on doit savoir comment elle est corrigée et quelle gouvernance s'applique aussi à la donnée. Bien sûr, il faut aussi une protection des données personnelles parce qu'il faut gagner cette bataille de la donnée aux niveaux qualitatif et quantitatif, ne pas faire n'importe quoi, dans le cadre des RGPD. On en arrive à se demander quelle autorité va s'emparer de cette question de régulation de l'intelligence artificielle ?

On voit plusieurs écoles donc je serai intéressée d'entendre Gilles Babinet là-dessus. On entend beaucoup parler de la CNIL, qui travaille sur l'intelligence artificielle depuis quelques mois. Le Conseil d'État a d'ailleurs recommandé que la CNIL puisse devenir l'une des autorités nationales de contrôle⁶. Pourquoi pas. Entre la réalité de la CNIL et la réputation de la CNIL. On sait que la CNIL a une aura de contrôle strict, celui qui en parle le mieux c'est sans doute mon voisin de gauche ! Moi je dis : « Pourquoi pas la CNIL », mais on n'a pas tranché là-dessus.

Autre solution, ce pourrait être l'Autorité de la concurrence, qui s'autosaisit de l'intelligence artificielle et qui a un angle intéressant, qui est de mieux réguler la concurrence entre les grands acteurs du numérique, qui sont principalement américains et chinois. L'Autorité de la concurrence pense que l'intelligence artificielle française doit agir sur les facteurs qui freinent la concurrence : puissance de calcul, fournisseurs de services *cloud*, données on y revient et main-d'œuvre qualifiée. Il ne s'agit pas que nos universités françaises produisent de très bons ingénieurs qui vont après alimenter des puissances qui ont d'autres intérêts que les nôtres. Donc pourquoi pas l'un ou l'autre, et pourquoi pas une autorité dédiée. En Espagne, c'est le choix qui a été fait : avoir une autorité dédiée. Je n'ai pas d'informations précises sur la façon dont elle travaille et s'articule, mais on pourra vous écouter là-dessus.

J'en viens à la gouvernance territoriale : c'est très intéressant que des villes, dont la ville de Paris, s'emparent de ce sujet. Parce qu'il n'y a pas que les questions régaliennes posées par l'intelligence artificielle, mais dans votre échelon de travail, il y a énormément de choses. D'abord les élections, vous gérez les élections, moi-même je suis élue donc je suis attentive, dans la perspective des élections européennes, au fait que les élections se fassent de façon équitable, qu'il n'y ait pas de biais, de *fake news*, de manipulation de l'opinion. C'est un enjeu vraiment essentiel pour vous qui organisez les élections et qui êtes issus des élections.

Deuxième sujet c'est l'ordre public et dans la ville qui accueille les Jeux olympiques : vous êtes particulièrement concernés. Je lisais hier soir la chronique d'Amnesty International⁷. Je suis venue à la politique par les droits humains. Donc, je suis sensible à ce que dit Amnesty, même si la vision est très pessimiste. Il ne s'agit pas d'avoir un contrôle de l'espace public et de chacun d'entre nous qui aille trop loin, mais la question de la sécurité publique est quand même vitale en ce moment. Autre sujet qui vous concerne, ce sont les prestations sociales et les services en général : comment

⁶ Dans une étude d'août 2022, le Conseil d'Etat propose une transformation de la CNIL : <https://www.conseil-etat.fr/actualites/s-engager-dans-l-intelligence-artificielle-pour-un-meilleur-service-public>

⁷ <https://www.amnesty.fr/chronique/robots-tueurs-de-droits>



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

l'intelligence artificielle peut améliorer le recours au droit, l'équité du versement des prestations sociales dans l'interface avec les citoyens, qui me semble capital ? Et on en arrive au robot conversationnel, aussi. Et peut-être un peu de détection de la fraude. Mais je voudrais que l'intelligence artificielle soit toujours vue comme quelque chose qui va améliorer la réponse au citoyen, améliorer les temps de réponse, le travail des agents, les synthèses de documents, etc. Donc, pour moi, c'est un outil qui peut faire beaucoup de choses, il ne faut pas agiter que des peurs, il faut vraiment penser à tout ce que ça peut apporter aux citoyens.

On en revient à la question de la gouvernance : comment faire en sorte que les citoyens aient l'impression d'avoir le contrôle. Ça ne signifie pas dire rentrer dans les lignes de codes, mais avoir accès à l'information.

Et la question de la gouvernance de l'intelligence artificielle peut se poser de la même façon. Le citoyen est en droit de savoir que la réponse à sa question a été générée par une intelligence artificielle. Il est en droit de poser la question de la génération d'une image et des biais ou de la correction des biais. Je ne suis pas venue avec la solution : est-ce que ce doit être une gouvernance dédiée ou transversale ? J'ai vu que vous représentez différents secteurs : est-ce que cela doit être un peu d'IA dans l'éducation, la sécurité publique ou est-ce que ce doit être un bureau de l'IA qui soit dédié ?

Je pense que la question d'intégrer le privé doit se poser. Cela va tellement vite et c'est tellement pointu qu'à mon avis, il ne faut pas faire contre le privé, mais collaborer entre universités, entreprises, etc., faire beaucoup d'éducation et de sensibilisation dans les écoles sur lesquelles vous avez un peu la main et tout au long de la vie. Penser à l'évaluation, parce que quand on met en place des politiques publiques, on a tendance à oublier de les évaluer et il faut le faire. Et penser à l'inclusion et à l'accessibilité. Là, je ne fais qu'ouvrir des questions, mais je serai heureuse de vous entendre là-dessus. En tout cas, je suis persuadée de l'intérêt d'une gouvernance territoriale qui s'articulerait avec la gouvernance nationale et la gouvernance européenne. Je vais m'arrêter là et bien sûr je répondrai à vos questions. Merci de votre intérêt.

Intervention de Gilles BBINET, Vice-président du Conseil national du numérique

Avec plaisir. Premier motif de déception : je n'ai pas de désaccord avec vous. Je vais donc essayer de construire mon intervention en partant des thèmes que vous avez évoqués, qui sont effectivement assez centraux. Je vais faire cela aussi en évoquant le rapport sur l'intelligence artificielle remis au président de la République, il y a une semaine. Je pense que cela n'a échappé à personne : il y a une accélération notable dans le domaine de l'intelligence artificielle, qui est principalement symbolisée par Open IA et les applications Chat GPT 3.5, puis 4. C'est intéressant parce que ce qui fait la nature concrète d'une technologie, ce n'est pas tant ce qu'elle est, sinon son accessibilité. C'est vrai pour toutes les technologies. Quand chacun comprend ce qu'on peut en faire, tout à coup, il y a un intérêt à très grande échelle sur le sujet.

L'invention du moteur à explosion, c'est 1859, mais là où on commence à voir la réalité de cela, c'est 1908, le moment où la Ford est arrivée dans de nombreux pays. La massification de l'automobile... C'est la même chose pour l'électricité, pour la chimie fine, etc. On a cette technologie qui est une réalité pour le système productif et l'institution publique, l'ensemble des organisations au sens large. Et de



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l’Innovation, de l’Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

grandes inquiétudes qui apparaissent à cet égard, légitimes ou pas, c'est difficile à dire. Il ne vous aura pas échappé qu'il y a un grand débat entre les experts de l'intelligence artificielle qui invitent à un moratoire sur cette technologie. Yoshua Bengio⁸, Geoffrey Hinton étant les plus connus. Et d'autres qui disent : « C'est absurde, il faut absolument qu'on prenne les bénéfices de cette technologie, qu'on avance ». C'est difficile de se positionner, je suis de ceux qui sont plutôt optimistes, mais force est de reconnaître que c'est plutôt un débat d'épistémologie et en attendant de savoir de quel côté la pièce va tomber, il faut avoir une approche raisonnée, et donc commencer à mettre en place des systèmes de régulation et faire en sorte que le plus grand nombre puisse comprendre les tenants et les aboutissants de ces technologies.

Dans notre rapport, on fait 25 recommandations. La première, qui est portée par le Conseil National du NUMérique c'est de créer un débat populaire sur l'intelligence artificielle. Pourquoi est-ce qu'on pense ça ? Parce que d'abord, le CNNUM a organisé une centaine de débats dans les territoires⁹. Dans la Drôme, d'ailleurs. Moi-même j'ai été l'été dernier dans le Vaucluse et la Drôme, passer mes vacances, et je me suis débrouillé pour aller de petits villages en petits villages pour faire des débats, parfois avec le concours de la municipalité locale, parfois avec d'autres gens et j'ai fait trois débats de ce type-là, très informels en réalité. Ce qui ressort c'est que les gens ont peur. C'est un peu la quintessence des peurs : « j'ai peur pour mon boulot, peur de perdre mon autonomie, j'ai peur que mon rapport aux institutions publiques devienne orwellien, j'ai des peurs liées à l'environnement, etc. ». Et ces peurs ce sont aussi les projections dans le futur, qui peuvent être extrêmement angoissantes car totalement radicales et elles sont quand même, très largement faites de fantasmes.

Pour dépasser cela, on peut expliquer comment ça fonctionne, quel est l'état de l'art, ce qu'on peut en faire, etc. Ce que l'on a beaucoup fait dans le cadre de notre activité. Et on a été très frappé de voir la réaction des gens qui nous remerciaient, disant : « Je ne verrai plus les choses pareilles, c'est bénéfique ce que vous avez fait ». Il faut dépasser l'idée que la technologie a une sorte d'anima qui est nécessairement anglo-saxonne. C'est-à-dire que l'objectif de la technologie c'est de faire des métaplateformes, du mercantilisme, etc. On a un peu tous cette perception, parce qu'on ne cesse de lire des trucs qui vont dans ce sens donc on se dit que ce n'est pas forcément une technologie inclusive, que cela fait quelques gens qui sont très très riches, une sorte d'élite technocratique et au-delà de ça, cela ne répand pas.

On a 20 ans d'expérience pour démontrer que c'est ce qui est en train de se passer. Nous, on pense que si l'on arrive à faire en sorte que ce soit une culture populaire, on pourra avoir une orientation différente de cette technologie. C'est la première chose que l'on porte. Et derrière ça, Mireille CLAPOT en a parlé, une évolution importante est que structurellement, l'intelligence artificielle manque de visibilité et est structurellement faite d'opacité. La capacité d'expliquer les décisions qui sont prises, c'est difficile. D'ailleurs les grandes IA y travaillent beaucoup, mais ça manque. Or, dans la mesure où elle amène beaucoup de productivité, il ne faut pas se leurrer : elle va être massivement adaptée par les systèmes productifs et les institutions publiques. C'est comme ça. On a besoin de productivité parce qu'on ne sait pas remplir les missions de service public efficacement aujourd'hui donc ça va être

⁸ Professeur à l'université de Montréal, il est surtout connu pour ses travaux précurseurs en apprentissage profond, qui lui ont valu, avec Geoffrey Hinton et Yann LeCun, le Prix A.M. Turing 2018, considéré comme le « prix Nobel de l'informatique ».

⁹ <https://cnnumerique.fr/nos-travaux/itineraires-numériques-le-temps-du-débat>



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

adapté. Si on veut garantir finalement une relation paisible entre la chose publique et le citoyen, la seule façon de faire ça bien est de créer une forme de corps intermédiaire, qui fasse en sorte que le citoyen ne soit plus confronté à l'État, mais soit l'État.

Depuis Proudhon, la réflexion des grands penseurs, des grands philosophes s'est intéressée au fonctionnement des démocraties. On arrive à un moment où ça devient impératif, sinon on va avoir une confrontation avec une technocratie, qui va mal se passer. Donc si on observe l'évolution des institutions publiques au travers du temps, on se rend compte que la technologie a eu une incidence assez forte sur ces évolutions. Dès qu'on a commencé à avoir des dossiers numérisés, on a eu une centralisation assez forte. Dans tous les pays, d'ailleurs. Finalement, les contestations sont souvent liées à la nature technologique de ce genre de choses. Les 250 services publics qui ont été numérisés... mal, en réalité ! Ça a été un des fers de lance des Gilets Jaunes. Parcours Sup, Openfisca qui crée énormément de contestations, la CAF, les radars sur les routes, etc., ce sont des objets de contestations parce que ce sont un peu des boîtes noires. Et c'est encore très simple. Donc quand on va rentrer dans un niveau de complexité supplémentaire, ça va être plus compliqué.

Donc nous appelons à la constitution d'une sorte d'armée suisse : vous, moi, nous. Des gens qui seraient chargés de gouverner ces algorithmes et potentiellement de les concevoir, d'ailleurs. On dit ça parce qu'on observe que Taiwan, qui est à mon sens la démocratie numérique la plus avancée au monde, c'est le choix qu'ils ont fait. Audrey Tang, ministre du numérique taiwanaise, ministre d'État d'ailleurs, c'est ce qu'elle cherche à mettre en place, parce qu'elle a réfléchi à ces sujets et elle voit combien c'est important¹⁰. Dans cette dynamique on a aussi un certain nombre de représentations qui concernent le monde du travail, la sphère sociale et qui visent à faire en sorte que le frottement schumpetérien d'un monde à l'autre, le passage du silo à la plateforme, se passent dans les meilleures conditions possibles. On appelle à un sursaut en matière de formation qui sera évidemment nécessaire, mais au-delà de ça, avoir un observatoire des pratiques numériques à l'aune de l'intelligence artificielle, qui permette de voir quelles sont les pratiques vertueuses et celles qui le sont moins. Cela ne fait aucun doute que parfois ça va bien se passer, parfois non. On l'observe déjà aux États-Unis, les métiers les plus impactés sont ceux de traducteurs, de graphistes. Très grosse attrition de la demande sur le marché pour les graphistes. Et dans le droit on voit aussi des incidences sur le marché du travail, surtout pour les gens les moins qualifiés, ceux qui font des avis juridiques, sont en train de disparaître. Beaucoup de domaines où ces choses sont en train de se passer. En ce qui concerne l'administration publique, on a quelques recommandations fortes.

- La première est de piloter les administrations centrales avec un *city hall* au cœur de l'État. Parce qu'aujourd'hui la fragmentation de la décision fait que ce n'est pas efficace. Vous avez de la *data* en silos partout, dans tous les ministères. Dans les trois fonctions publiques, même s'il faut respecter l'indépendance des fonctions publiques par définition, le fait d'adopter un principe commun est au bénéfice de tous. Donner des recommandations, des règles fortes, est quelque chose qui mériterait d'être fait. C'est-à-dire de mettre à disposition des fonctions publiques une identité numérique forte aussi, faire que ça induise mécaniquement une cohérence régaliennes est quelque chose que l'on recommande également. Et mettre fin au bazar qui règne dans les *data center* de technologies et de *cloud*, c'est aussi quelque chose

¹⁰ FRENKIEL Émilie, « Hacker la démocratie taïwanaise : Audrey Tang et la réinvention de la politique », *Participations*, 2017/1 (N° 17), p. 121-153. DOI : 10.3917/parti.017.0121. URL : <https://www.cairn.info/revue-participations-2017-1-page-121.htm>



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l’Innovation, de l’Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

que l'on recommande. Parce que si vous voulez faire en sorte que l'intelligence artificielle fonctionne, vous avez besoin d'une cohérence, d'une discipline dans la façon dont les choses sont administrées. Quelque chose qui a été fait dans beaucoup de pays européens, qui n'a pas été fait en France. C'est une des recommandations fortes que l'on a, à cet égard. Faire en sorte qu'il y ait un SGPE ou SGPI à l'égard des technologies informationnelles et du numérique.

- On recommande également un sursaut en matière de recherche. Évidemment ça intervient dans un contexte d'attrition des dépenses publiques, on n'est pas très bien tombé là-dessus ! Mais créer à court terme un fond de 10 milliards, à moyen terme de 25 milliards et à long terme mettre en place des systèmes qui sont structurels et pérennes pour le financement de l'intelligence artificielle. Structurel, c'est faire en sorte qu'on ait quelque chose qui ne soit pas éloigné du citoyen. Parce que comme on a besoin d'avoir une culture commune autour de l'intelligence artificielle, on a aussi besoin de comprendre qu'on fait un effort commun à cet égard et que cet effort soit soutenu dans le temps. Le véhicule qui permettrait de faire cela... Ça provoque parfois des réactions fortes, mais ce sont les fonds de pension. Parce que les quatre pays qui ont l'abondement dans l'économie numérique le plus élevé au monde, ont des fonds de pension : les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suède et Israël.

Cela permet de faire en sorte que tout un chacun sache que son argent abonde cette économie. Et à partir de là il y a une certaine forme de continuité dans le temps parce qu'on ne peut pas débrancher cela du jour au lendemain. Donc c'est notre recommandation à long terme. Notre objectif n'est pas que demain l'Assemblée s'empare de ça et vote ce sujet-là... Vu ce qui s'est passé récemment pour les réformes à l'égard des retraites on pense qu'elle ne va pas pouvoir le faire, ... Mais ce serait de commencer à en débattre. Je pense qu'il n'y a pas de tabou, pas de domaine dont on ne pourrait pas débattre. L'un des domaines de la commission à laquelle j'appartiens a longtemps hésité à inscrire ça dans son texte : « Ouh là, on va nous taxer de méchants libéraux si on fait cela ! ». Je me suis battu pour ça, parce que je suis convaincu qu'on n'arrivera pas à financer l'économie numérique à sa juste échelle si on ne le fait pas. Le rapport entre la France et les États-Unis par citoyen, est un rapport d'un à quatre. Si je rajoute que les États-Unis sont cinq fois plus nombreux que nous, vous êtes sur un rapport d'un à vingt. Et c'est plutôt en train de s'accroître, que de diminuer. On a d'autres mesures dans les 25 mesures que l'on recommande, mais voici les principales.

Questions et remarques d'Émile MEUNIER, Conseiller de Paris, Groupe Les Ecologistes :

Merci beaucoup pour ces exposés très clairs et très synthétiques. À l'échelle de Paris, comment est-ce que ça peut bouleverser notre administration, notre rapport au citoyen, la qualité de nos services publics ? Pour le reste on a un pays, une Europe, j'ai envie de leur faire confiance. Mais concrètement je vois pointer à la fois une opportunité et un risque. L'opportunité peut être de faciliter le travail des agents et donc d'améliorer la qualité du service public. J'ai l'exemple des permis de construire, très sincèrement on peut mettre en algorithme notre PLU et assez facilement faire des études de faisabilité, ça ferait gagner beaucoup de temps à nos services et aux architectes en face. Si la conséquence est de réduire le nombre de personnes à la direction de l'urbanisme parce que maintenant ce travail est fait par des machines, on n'aura pas amélioré la qualité du service public. En revanche, si ce travail un peu fastidieux, on se dit que ce sont les machines qui le font et que nos agents sont plus dans les relations humaines, dans la négociation avec les porteurs de projets : « Là,



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

dans ce quartier ça risque de poser problème même si le PLU le permet, etc. ». En gros on remet de l'humain et on remet de la qualité de service public. Je pense aussi aux jardiniers, on pourrait imaginer une intelligence sur les endroits à arroser ou à entretenir. Ça leur ferait gagner du temps.

Mais si c'est pour réduire le nombre de jardiniers, super ! À mon avis, on peut faire beaucoup mieux dans la végétalisation de notre ville. Donc je le vois comme une opportunité, j'ai envie de dire : « Banco, allons-y », mais je vois arriver le truc. Mais je vois arriver la première coupe budgétaire : « Là on a besoin de faire des économies, formidable on peut réduire un peu ». Et l'opportunité qu'on aurait pu en tirer, on va la manger. Est-ce que ça vous parle, est-ce que ça vous inspire des réflexions, comment est-ce qu'on pourrait s'en emparer ?

Questions et remarques d'Emmanuel COBLENCE, Conseiller de Paris, Groupe Paris en Commun :

Merci beaucoup, très intéressant. Je ne suis pas du tout expert de ces questions, mais je m'y intéresse, comme mon collègue Émile MEUNIER. Je vois aussi les potentiels qui se cachent derrière, quand je vous écoutais. On voit aussi des utilisations possibles, intéressantes comme la régulation du trafic automobile dans nos villes ou l'amélioration de dispositifs de recherche d'emploi pour nos demandeurs d'emploi à Paris ou moi évidemment sur les questions éducatives, que je connais mieux. On peut imaginer que ces outils puissent nous aider dans les services publics.

J'ai quelques réflexions qui pourraient être intéressantes, du point de vue de l'accompagnement de la ville vis-à-vis des start-up, des jeunes pousses qui, justement, voudraient travailler sur des applications utilisant l'intelligence artificielle sur nos services publics municipaux. Est-ce qu'on peut essayer d'encourager ça ?

Moi qui travaille avec Marie-Christine LEMARDELEY sur les questions universitaires et la recherche, on a aussi un programme de thèses CIFRE à la ville de PARIS. Donc des thèses que l'on finance et sur lesquelles on accueille des doctorants. Ce pourrait être intéressant aussi pourquoi pas, de nous proposer des pistes là-dessus.

Ensuite, j'ai trois questions :

- Vous avez parlé du cadre de l'Union européenne sur l'IA Act et en particulier de la classification par niveaux de risques, que j'ai trouvé très intéressante. Est-ce qu'il existe d'autres classifications aujourd'hui ou est-ce que celle-ci, proposée par l'Union européenne est celle qui domine ? Ou bien est-ce qu'il y a d'autres manières d'envisager le problème ou le sujet ?
- Et deuxièmement, pour Monsieur BABINET, vous avez cité des pays qui amènent des systèmes de régulation intéressants : vous avez parlé de Taiwan, des pays dont on dit souvent qu'ils sont très avancés sur la question numérique, je pense à un pays plus près de nous, je pense à l'Estonie, avec un voisin assez puissant et menaçant qu'on connaît tous. Là aussi, est-ce qu'il y a des initiatives de régulation intéressantes ?
- Et enfin, on a une politique d'*open data* à la ville, qui monte en puissance année après année, avec des problèmes de qualité, mais on les règle et on avance là-dessus. Qu'est-ce que ça veut dire pour nous, collectivités locales, avec notre politique d'*open data*, est-ce que c'est des systèmes qu'on branche, est-ce qu'il faut mettre des digues ? Ce sont des questions très concrètes sur lesquelles il faudrait qu'on ait une doctrine ou des convictions. Parce qu'il y a



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

plusieurs risques que je vois avec vous : sur la vie démocratique, mais aussi la question de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'espace public.

J'ai le souvenir, notamment, d'un débat sur les vidéosurveillances algorithmiques au moment des Jeux olympiques. Je ne vais pas raviver le débat, mais je trouve qu'il faut que l'on soit extrêmement prudents là-dessus. J'ai conscience que les Jeux olympiques sont un évènement particulier, mais voilà un sujet sur lequel il faudrait mettre un cadre extrêmement strict et d'ailleurs, dans l'IA Act de l'Union européenne, la question de la reconnaissance faciale dans l'espace public fait partie des technologies d'intelligence artificielle classées au plus haut niveau du risque. Je vous remercie.

Questions et remarques de Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris :

Monsieur BABINET, vous avez notamment préconisé dans votre rapport, un grand plan de sensibilisation et de formation des habitants avec des débats publics : est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus sur ce sujet ? Et Madame CLAPOT, ou y'a-t-il des préconisations aussi au niveau des collectivités sur la formation des agents, des salariés dont la part des compétences est susceptible d'être automatisée. Et toutes les questions qui tournent autour de l'acculturation des différents agents, en particulier pour les fonctionnaires, mais pas que. Comment travailler sur ces questions ?

Réponses de Gilles BABINET, Vice-président du Conseil national du numérique

Sur le sujet de l'emploi dans la fonction publique, c'est probablement une approche qui peut faire polémique, mais moi je ne pars pas du principe que l'emploi doive être préservé à tout prix. L'objectif, c'est l'accomplissement du service public. Et l'emploi est une variable secondaire de cette mission-là. Le fond de ma pensée par ailleurs c'est que dans un contexte de transition environnementale et d'adaptation, les besoins sont absolument énormes donc je ne suis pas sûre qu'on aille vers une désagrégation des emplois dans la fonction publique dans les années qui viennent.

L'approche consistant à dire qu'il faut trouver des substituts à l'emploi que les gens font actuellement est une approche dangereuse parce qu'on a tendance à détruire la productivité. C'est-à-dire que les gens font un boulot où on les garde dans le même département en se disant : « Il faut les garder à tout prix ». On n'utilise plus leurs compétences à plein pot. Je pense qu'il faut une réflexion totale, qui passe par un arrêt de l'emploi, à un moment.

Dans les pays scandinaves, il y a un principe de flexisécurité : les gens quittent leur emploi pour en reprendre un autre et entre les deux il y a ce principe de flexisécurité, à l'inverse de cette approche des pays latins où on dit qu'à tout prix il faut garder les emplois. On se retrouve avec des situations insatisfaisantes pour tout le monde : on n'a pas les gains de productivité et on a des gens qui ont des compétences mal utilisées. Le sujet à mon sens, pour la fonction publique, c'est évidemment d'avoir la capacité de reformer les gens, mais au-delà de ça, avoir un projet, une vision de temps long dans la technologie. Ce qui fait qu'on est dans une situation plutôt désagréable en ce qui concerne l'État, c'est qu'on n'a pas été capable de poser une *road map* qui s'étende sur plusieurs années. Tout le monde a fait son bidouillage dans son coin, on n'a pas cette plateformisation du système.

Donc les gains de productivité ne sont pas là. Pour l'usager c'est un cauchemar. Et les infrastructures logicielles qui devraient être là : les API, les nomenclatures de données, l'identité numérique ne sont pas là. Donc le travail que vous faites est important, c'est un travail de fond, pour définir une doctrine



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

sur ce que vous voulez faire à long terme avec l'intelligence artificielle. Comment vous créez un service de qualité pour les citoyens, comment vous garantissez une lisibilité de l'action de la Mairie, un respect des droits, comment est-ce que vous faites en sorte que le recours au droit soit accru ? Ce sont des questions compliquées, avec un volet technologique qui nécessite une acculturation forte. J'espère que c'est le début d'un travail de fond que vous allez entreprendre à cet égard. Nous, au Conseil National du NUMérique, on sera toujours en soutien, si c'est votre démarche.

Sur la classification par niveaux de risque je ne vais pas répondre, personnellement sur l'IA Act je suis assez réservé, notamment la classification par niveaux de *tokens* que je trouve assez absurde, mais c'est comme ça que ça a été arrêté. Sur les pays les plus avancés, j'ai parlé de Taiwan parce que tout le monde cite l'Estonie, le Danemark et dans une moindre mesure la Finlande et la Suède. Ce sont les pays les plus avancés dans le monde, ils ont en commun d'avoir créé une vision à long terme et d'avoir massifié le recours à l'identité numérique et d'avoir un travail de relation avec les citoyens, sur ce sujet. La Finlande et la Suède en particulier ont lancé un MOOC qui s'appelle « *Elements of AI* »¹¹. Les deux premières ministres de ces pays-là ont été dans les écoles pour dire à tout le monde : « Il faut faire ce MOOC je l'ai fait moi-même ». Elles ont imposé à leurs gouvernements et à leurs administrations publiques de le faire. C'est ce type de démarches qui sont vertueuses et qui font qu'on peut avoir un dialogue avec les citoyens qui coconstruisent l'action publique par la suite. Et je vous recommande de le faire.

À l'époque où j'étais à l'institut Montaigne, j'ai été parmi ceux qui ont initié le MOOC « Objectif intelligence artificielle »¹², avec l'idée de faire la même démarche. En Finlande maintenant, ils sont à 4 % de la population qui a vu ce MOOC et en France on est encore loin des 1 %. On est à 0,5 %. Sur l'*open data*, moi, je ne vois pas de risque. L'*open data*, par définition, n'a pas de recouvrement avec le RGPD, pas de données personnelles. En revanche, mettre en place une doctrine sur ce qui est fait par les services de la Mairie, ce qui est confié à des prestataires extérieurs, que ce soit des start-up ou des et ce qui fait l'objet d'une réflexion en bac à sable avec les citoyens, ce sont les éléments de doctrine qu'il vous faut définir. Quand vous avez des enjeux de caméra, ça s'affronte avec un débat public, ce genre de choses.

On peut dire par principe : « On n'en veut pas », mais en fait c'est beaucoup plus compliqué que cela. Vous avez des usages qui ne relèvent pas forcément de la sécurité en biométrie et qui peuvent être intéressants. Du contrôle d'accès, entre autres choses. C'est là que l'on rentre sur des enjeux éthiques et c'est le débat public, pour moi. Sur le dernier sujet de l'acculturation générale au numérique, nous avons fait une recommandation au CNNUM : le Café IA¹³. Ce nom, on y tient beaucoup. « Café », c'est l'idée de la proximité, c'est d'aller où sont les gens et pas le contraire. Et notre démarche n'est pas en colbertisme, c'est une démarche qui part de la base, s'appuyer sur des acteurs du territoire, des associations. Et leur dire : « Vous avez probablement un public qui répond au thème de votre association... » Ce peut être des associations de retraités, des professeurs dans les écoles, des associations professionnelles... tout type d'association. Encore une fois, on a fait cent débats et en fonction du public il faut construire des parcours qui leur sont propres. Ce peut être un club informatique, évidemment on n'est pas sur le même niveau de discussion que dans un autre contexte.

¹¹ <https://www.elementsofai.com/>

¹² <https://www.institutmontaigne.org/publications/objectif-ia>

¹³ <http://cnnumerique.fr/annonce/cafe-ia-pour-un-dispositif-collectif-dappropriation-de-la-technologie>



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l’Innovation, de l’Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

Ce qu'on fait, c'est de dire qu'en catalogue, on a des parcours : « On peut vous aider à les créer, on peut faire venir un expert qui viendrait de loin, si vous voulez qu'on s'occupe de la logistique pour amener cela. » On crée ce débat et on espère que l'objectif est d'enclencher une démarche d'autonomie, on donne des contenus aux gens pour qu'ils s'intéressent à ce sujet et pourquoi pas, en faire quelque chose d'important pour eux. La technologie peut induire un éloignement de la chose publique au citoyen. C'est le syndrome du *call center* : vousappelez, vous appuyez sur votre téléphone, c'est insupportable, personne ne le supporte, mais c'est très efficace pour la fonction publique parce qu'on libère l'agent pour qu'il fasse autre chose. Mais il faut être très attentif à ça. Je suis convaincu, même si c'est couteux au début, même si on se prend des vestes, de faire en sorte que le citoyen soit co-construcrice de la chose publique.

Réponses de Mireille CLAPOT, Députée de la Drôme, Présidente de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes:

Vaste sujet ! Je suis persuadée qu'il faut garder le contrôle. En gardant l'exemple de la calculatrice, si je vous demande combien font 55,75 multipliés par 23,16, quelques-uns parmi vous vont peut-être le faire de tête, mais avec deux chiffres après la virgule ça commence à être compliqué. Une autre partie va peut-être poser son opération et la majorité va prendre sa calculette. Je suis d'une génération où on apprenait le calcul mental, simplement je ne m'en sers plus parce que j'ai oublié. Je pense que cet exemple parle à tout le monde, au maximum de publics et vous pouvez peut-être l'utiliser pour vos agents. Il faut absolument garder le contrôle et être en situation dégradée, en situation de résilience : si un jour l'intelligence artificielle soit ne peut pas marcher, soit nous fournit un résultat qui ne semble pas cohérent, il faut pouvoir le contrôler.

C'est valable pour le calcul, le langage, l'orthographe, parce que comme je suis auteure je suis assez sensible à cela. C'est valable pour l'esprit critique, pour regarder un résultat et faire un contrôle de cohérence et dire : « Ça ne colle pas ». On m'a donné récemment l'exemple d'une image de soldat nazi de la Wehrmacht, qui était produite par de l'intelligence artificielle, qui avait été corrigée pour réintégrer les minorités noires, asiatiques, etc¹⁴. Mais au final il faut qu'il y ait quelqu'un qui dise : « Non, ça ne marche pas, cette correction de biais-là, elle est complètement hors de propos, il n'y avait pas de soldat nazi noir ou asiatique. Ca, c'est quelque chose qu'on peut bien vendre à des agents, en disant : « l'intelligence artificielle peut se tromper, il faut toujours un œil humain pour vérifier la cohérence ».

Un autre exemple c'est dans le rapport d'Amnesty, la chronique : c'est la recherche de fraude aux prestations sociales. Si on pointe systématiquement des personnes vulnérables comme susceptibles d'avoir commis des fraudes, on ne fait pas son travail. C'est à l'agent humain de rectifier et de dire : « Non, ce n'est pas parce qu'il est migrant, de famille monoparentale sans qualification que c'est forcément un fraudeur ». Ça me semble important et ça passe par une résistance pour qu'il y ait toujours ces connaissances de base, enseignées dans l'Éducation nationale, comme dans les formations que vous avez. Après, vous me demandiez comment former les agents. Je dirais qu'il faut partir du plus et avoir une approche par filières. Vous avez cité la régulation du trafic, la gestion des espaces scolaires... Pensons aussi à la maîtrise des impacts environnementaux : repérer les fuites d'eau par exemple, c'est quelque chose qui peut se faire par intelligence artificielle. Et si on part des valeurs

¹⁴ Madame la Députée fait référence à cet incident : <https://www.businessinsider.com/google-gemini-ai-chatbot-woke-bias-controversy-raises-question-2024-2>



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

du service public et du plus que cela apporte aux usagers, on peut embarquer avec soi des agents pour qu'ils n'aient pas l'impression que la machine fait tout à leur place et qu'ils gardent toujours ce côté humain de vérification et d'interface humaine.

Le corolaire de ce que je viens de dire, c'est le souci de pratiquer l'évaluation. Il me semble que les agents aussi et le management, doivent évaluer régulièrement et qu'il y ait une boucle régulière. Qu'on ne dise pas : l'intelligence artificielle va faire à votre place et tout va bien. Il faut des boucles assez courtes d'évaluation.

Peut-être sur la *data*, en complément de ce qu'a dit Gilles BABINET, il manque aujourd'hui une conscientisation de ce qu'est la *data*. L'exemple traditionnel qu'on prend c'est que tout le monde veut mettre sa vie sur Facebook or ce que l'on met sur Facebook ou Instagram, TikTok, c'est de la *data*. Les agents sont tous producteurs de *data*, les citoyens aussi. On voit beaucoup dans les communs numériques, sur la gouvernance, regardez ce qui se fait du côté des communs numériques, il y a des choses intéressantes. C'est de la gouvernance consentie qui refuse d'être sous l'autorité de l'État, mais qui nous demande de temps en temps aux autorités publiques nationales, de regarder ce qui se fait et de les aider. Mais déjà conscientiser en disant : « Ça, ça et ça c'est de la *data* et c'est vous le partagez c'est de l'*open data*. » Quelque chose est à creuser, je n'ai pas exactement de recommandations, mais ce sera plus facile de mettre en place une doctrine si on embarque les agents avec nous. Vous avez posé la question du cadre posé par l'*IA Act* et des autres classifications.

J'aime bien les niveaux de risques. Quelle aurait été l'alternative ? Cela aurait été de prendre par filière ? De dire : « Dans le domaine de l'information il y a les *fake news*, dans le domaine de la production d'images ou de textes on a les bonnes images... », j'ai marqué aussi « la météo ». Mais ç'aurait été une usine à gaz parce que tous les jours on trouve de nouvelles applications de l'IA et la place de l'Union européenne est plus de prendre de la hauteur et de regarder l'ensemble. Parce que tous les jours sinon, on va nous proposer de nouvelles applications qu'il faudra réguler. Je n'ai sans doute pas répondu à tout, mais voilà quelques pistes.

Questions et remarques de Marek KUREK, membre du Conseil Parisien des Européens :

J'aurais deux remarques. Merci pour ces exposés, l'un plutôt humaniste et l'autre plutôt technocrate. Il y a quand même trois thèses avec lesquelles en tant que citoyen et professionnel des données je ne peux pas être d'accord. L'emploi, ça veut dire l'indépendance de la personne. Une personne soutenue uniquement par des fonds, on n'est plus dans la démocratie, on est dans la dépendance totale de l'individu par rapport à une institution étatique. Alors que l'emploi donne la liberté de faire quelque chose. D'autre part les exemples que vous avez cités : Taiwan n'est pas un exemple de démocratie.

Ils ont des éléments de contrôle des populations, que nous n'avons pas. Ils ont introduit la reconnaissance biométrique à la frontière, la reconnaissance des iris, ils achètent des données personnelles, etc. Et ce qui caractérise le Danemark, la Suède, l'Estonie, ce sont les facteurs démographiques. Ce n'est pas comparable avec la France. Ils sont quelques millions donc c'est beaucoup plus facile de propager, de sensibiliser, d'éduquer et d'introduire des choses. Mais vous avez dit une chose très importante, hier j'ai posé la question à l'un des acteurs de Google : l'intelligence artificielle sans données ce n'est rien, comme le moteur sans l'essence. Ça ne sert à rien, ça ne démarera jamais. Donc la problématique c'est de contrôler la qualité dans le sens véracité, laïcité du



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

traitement et des collectes. Et je suis content de l'*IA Act*, bon, ça fait 450 pages, j'ai lu tout ça, tout ce qui est *open data*. Je suis pour, si on exclut les données personnelles, parce qu'elles touchent l'individu. Et aujourd'hui la plus grande sensibilisation que nous faisons dans l'organisation où je suis, quand même 80 000 personnes, c'est de sensibiliser les personnes à la qualité des données. Et le risque d'exposer certaines données.

Sur la partie humaine, je me rappelle quand on faisait la première sensibilisation à la cybersécurité, il existait un festival du film de cybersécurité, avec un extraordinaire film fait par une banque danoise. Des gens rentrent dans un chapiteau blanc, avec un mage. Il dit : « Vous avez acheté une voiture, elle est rouge, etc. » Et les personnes ouvrent les yeux : « Comment sait-il tout cela ? » Et à la fin de ce film qui dure 30 secondes, le rideau derrière le mage tombe et on voit des gens tout simplement, lire les réseaux sociaux sur la personne. Donc nous, la sensibilisation qu'on fait sur la cybersécurité, c'est le traitement des e-mails, tous les outils informatiques, mais c'est aussi : « Ne donnez pas vos données personnelles ! »

L'intelligence artificielle peut nous dérouter. Mais si les données ne sont pas là, l'intelligence artificielle ne pourra pas deviner. Donc c'est la qualité des données, le contrôle des données, qu'il faut. De toute façon on relève une forte corrélation dans l'*IA Act*, avec le RGPD. Puisque les deux sont dans les lois européennes donc il faut rester dans la loi. La loi RGPD justement, parle de laïcité de la collecte et du traitement. Il faut se poser exactement la même question dans l'intelligence artificielle : « Pourquoi collectez-vous les données ? Quelle est la finalité de cet outil d'intelligence artificielle ? » T

out ce qui est trafic d'autos, etc., avec des données non-personnelles, c'est un formidable outil qui va trouver des solutions et donner des garants. Mais à partir du moment où on commence à manipuler les données personnelles ou les données qui ne sont pas encore qualifiées comme personnelles, ... là humains, on doit faire attention. Je suis pour le contrôle des données, plutôt que de laisser tout ouvert et se dire que ça va tomber soit à gauche, soit à droite. En tant que citoyen je ne peux pas accepter ce type d'approche et je suis surpris que le CNNUM ne prenne pas l'aspect humain en compte.

On a posé la question sur l'extrait de données aujourd'hui. Aujourd'hui, tout agent de l'intelligence artificielle, même Chat GPT, est dans l'illégalité en termes de RGPD. Pour des raisons très simples : les données des personnes utilisées dans chat GPT ou autres outils, viennent de personnes qui n'ont pas donné leur consentement explicite. Or la loi RGPD l'impose. Pareil, l'*IA Act* dit que les données doivent être collectées de manière légale.

Aujourd'hui en Europe, la légalité c'est le RGPD. Je peux donner l'exemple d'un nouveau règlement discuté, sur la mise à disposition de données financières par les banques. Nous en tant que banque on se pose la question depuis des années, de nos bases de données. Le RGPD a réduit notre périmètre d'action et en plus on doit les données maintenant gratuitement, sur simple demande ? C'est ça la nouvelle loi ? Cette notion de données est essentielle dans tout ce qui est approché par risque. C'est l'approche universelle qui existe aujourd'hui. On a vu dans Nice et Nice 2, quand on est rentré sur les questions sectorielles avec toutes les directives et transpositions en lois locales, que l'on ne sait plus où on en est par rapport à certaines lois.

Clôture de la réunion par Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris :



Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'Innovation, de l'Attractivité,
de la Prospective Paris 2030 et de la Résilience
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

Merci, comme pour toutes les auditions, vous aurez un compte-rendu totalement exhaustif ainsi que les documents mentionnés aujourd'hui si vous ne les avez pas reçus. Et la prochaine audition sera vendredi, elle concernera le logement.